



Information relative à la mise en œuvre des actions de formation dans le champ de l'éducation artistique et culturelle proposées par la DAAC en 2023-2024

Instruction du jeudi 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre des actions de formation dans le champ de l'éducation artistique et culturelle proposées par la DAAC en 2023-2024

École Académique de la Formation Continue - EAFC

Affaire suivie par :
MARIE-LAURE DE BUE
TEL : 01 57 02 67 81
Mél : ce.eafc@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de l'académie de Créteil.

Information relative à la mise en œuvre des actions de formation dans le champ de l'éducation artistique et culturelle proposées par la DAAC en 2023-2024

En étroite collaboration avec l'EAFC, la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle – DAAC, assume une mission de formation continue à l'échelle individuelle et à l'échelle collective permettant de développer les dimensions culturelles et artistiques dans les parcours scolaires. Ces actions de formation sont le plus souvent menées conjointement avec des partenaires, dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (cinémas, musées, etc.). Elles sont programmées, parfois sur plusieurs années, avec les partenaires concernés.

Compte tenu de l'importance de ces partenariats, il vous est demandé de veiller à ce que toutes les formations menées avec ces partenaires et programmées en 2023-2024 puissent avoir lieu et que les professeurs inscrits à ces formations puissent y participer. Afin de faciliter l'organisation interne des établissements, notamment en terme d'anticipation du remplacement, les ordres de mission émis par l'EAFC seront adressés dans la mesure du possible aux établissements a minima trois semaines en amont.

Directrice de l'EAFC
Marie-Laure De Bue